



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

S/N° 442

Agence Régionale de Santé de Mayotte

ARRIVÉ

02 AVR. 2021

DIRECTION

PREAVIS DE GREVE ILLIMITEE

DU PERSONNEL ARS MAYOTTE

Les mahorais doivent être aussi acteurs de leurs avenir. Cependant, c'est loin d'être le cas à l'ARS Mayotte.

La Directrice générale avec le soutien de ses amis, a décidé de les écarter de tous les postes stratégiques et de continuer à les mépriser avec des qualifications peu honorables

Réunis en assemblée générale à l'appel du syndicat CFDT ce vendredi 02 avril 2021, les agents décident de déclencher une grève illimitée, pour défendre la construction d'une ARS de plein exercice au service de la santé des habitants de Mayotte avec une feuille de route (PRS) et un organigramme interne structuré et calibré pour pouvoir répondre aux grand défis du développement et de la modernisation de la prise en charge de la santé des mahorais.

Pour toutes ces raisons, la CFDT syndicat majoritaire au comité d'agence, avec le soutien du personnel, demande l'ouverture immédiate du dialogue social pour apporter des solutions réelles et tangibles aux défis soulevés.

En cas de mésentente avec la direction, un préavis de grève illimitée est d'ores et déjà déposé pour des actions revendicatives à compter **du 08 avril 2021** :

Nous demandons :

- L'élaboration et l'application d'un organigramme digne d'une ARS de plein exercice comprenant entre autres :
 - une Direction de la stratégie et de la performance,
 - pour piloter la formation des professionnels de santé de Mayotte ;
 - pour contrôler l'efficacité des actions mises en place dans les établissements de santé et médico-sociaux (Inspection contrôle).
 - une Direction des systèmes d'informations,
 - pour soutenir l'organisation des systèmes d'information internes et le développement de la E-Santé à Mayotte.
 - Une Direction des ressources humaines,
 - pour La mise en place d'un plan de formation individualisé pour la montée en compétence des agents en vue de leur responsabilisation.
 - pour une vraie politique de suivi des carrières des agents (GPEC).
- La réhabilitation du DGA actuel de l'ARS Mayotte avec ses pouvoirs et délégations de signature. Idem pour tous les chefs de service chacun dans son domaine.

Le Délégué syndical